



Le Saint-Siège

DISCOURS DU PAPE JEAN-PAUL II AU II^e CONGRÈS INTERNATIONAL DES MOUVEMENTS ECCLÉSIAUX

Lundi 2 mars 1987

*Chers frères dans l'épiscopat,
et vous tous, chers participants
au second colloque international des mouvements ecclésiaux,*

1. C'est pour moi une vraie joie de vous recevoir aujourd'hui après votre précédent Congrès d'il y a quelques années.

Je désire avant tout exprimer ma satisfaction pour la continuité de cette initiative, qui se présente très utile en vue de favoriser une communion plus grande entre les mouvements ecclésiaux et le Peuple de Dieu tout entier, en particulier avec ses pasteurs.

La grande floraison de ces mouvements et les manifestations d'énergie et de vitalité ecclésiale qui les caractérisent sont à considérer certainement comme un des fruits les plus beaux du vaste et profond renouveau spirituel issu du dernier Concile.

Dans les documents conciliaires nous pouvons trouver une référence claire aux mouvements ecclésiaux, surtout là où on affirme que « l'Esprit-Saint... distribue parmi les fidèles de tous ordres des grâces spéciales qui les rendent aptes et disponibles pour assumer les diverses tâches et offices utiles au renouvellement et au développement de l'Église, suivant ce qu'il est dit : « À chacun la manifestation de l'Esprit est donnée en vue du bien commun. » (1 Co 12, 7.) (Lumen gentium, 12.)

2. Le Christ, nous dit le Concile, « accomplit sa fonction prophétique... non seulement par la hiérarchie qui enseigne en son nom et avec son pouvoir mais aussi par le moyen des laïcs, dont il fait pour cela ses témoins, et qu'il forme dans le sens de la foi et la grâce de la parole afin que la

force de l'Évangile brille dans la vie quotidienne, familiale et sociale » (*ibid.*, 35).

C'est ainsi que dans l'histoire de l'Église nous assistons continuellement au phénomène de groupes plus ou moins vastes de fidèles, qui par une impulsion mystérieuse de l'Esprit, ont été poussés spontanément à s'associer dans le but de poursuivre des fins déterminées de charité et de sainteté, en rapport aux besoins particuliers de l'Église en leur temps, ou encore pour collaborer à sa mission essentielle et permanente.

Ce droit est ouvertement reconnu dans le nouveau [Code de droit canonique](#), lequel parle d' « associations ayant pour but la charité ou la piété ou encore destinées à promouvoir la vocation chrétienne dans le monde » ([can. 215](#)) : parole que nous pouvons certainement appliquer également aux mouvements ecclésiaux.

3. Et ceux-ci ont, dans l'Église, une fonction bien précise et nous pouvons dire certainement irremplaçable. « Les mouvements apostoliques — dit-on dans « le rapport final » du dernier Synode des évêques (II, A, n. 4) — et les nouveaux mouvements de spiritualité, s'ils demeurent nettement en communion ecclésiale, sont porteurs d'une grande espérance. » Dans leur originalité, ils se fondent sur ces « dons charismatiques », lesquels, avec les « dons hiérarchiques », c'est-à-dire les ministères ordonnés, font partie de ces dons de l'Esprit-Saint dont est ornée l'Église, Épouse du Christ.

Les dons charismatiques et les dons hiérarchiques sont distincts mais aussi réciproquement complémentaires. En effet, comme le dit saint Paul, nous chrétiens, « à plusieurs nous ne formons qu'un seul corps dans le Christ, étant, chacun pour sa part, membres les uns des autres » (*Rm* 12, 5). Pour cela, Dieu a voulu qu' « il n'y ait point de division dans le corps, mais qu'au contraire les membres se témoignent une mutuelle sollicitude » (1 *Co* 12, 25), chacun selon sa propre fonction.

Dans l'Église, tant l'aspect institutionnel que l'aspect charismatique, tant la hiérarchie que les associations et mouvements de fidèles, sont co-essentiels et concourent à la vie, au renouveau, à la sanctification, de façons diverses, et de telle façon qu'il se produise un échange, une communion réciproques : les pasteurs de l'Église sont les « intendants de la grâce » (cf. [Lumen gentium, 26](#)) qui sauve, purifie et sanctifie, ils gardent le « dépôt » de la Parole de Dieu et, dans le gouvernement du Peuple de Dieu, ils ont aussi la responsabilité de donner le jugement définitif sur l'authenticité des charismes (cf. [Lumen gentium, 12](#)).

Les fidèles qui se retrouvent dans les associations et mouvements, de leur côté, sous l'impulsion de l'Esprit, cherchent à vivre la Parole de Dieu dans le concret des circonstances historiques, stimulant, par leur témoignage propre, un progrès spirituel toujours renouvelé, vivifiant évangéliquement les réalités temporelles et les valeurs de l'homme, et enrichissant l'Église d'une infinie et inépuisable variété d'initiatives dans le domaine de la charité et de la sainteté.

4. Votre congrès présuppose, je le sais, ces convictions : efforcez-vous cependant de faire en sorte qu'elles soient, dans le Peuple de Dieu, un patrimoine toujours plus solidement établi afin d'éviter cette opposition regrettable entre charisme et institution qui est tellement nuisible, tant pour l'unité de l'Église que pour la crédibilité de sa mission dans le monde et pour le salut même des âmes.

Cette unité de l'Église dans la multiplicité de ses composantes est une valeur qui est à poursuivre constamment, car elle est toujours en danger ici-bas : elle ne sera obtenue que par l'effort de tous, des pasteurs comme des fidèles ; c'est une rencontre réciproque fondée sur la charité, sur l'humilité, sur la loyauté, et en somme sur l'exercice de toutes les vertus chrétiennes.

Que la très Sainte Vierge, Mère de l'Église, vous assiste dans vos travaux et les rende féconds de résultats larges et durables pour une croissance commune dans l'unité et dans la collaboration réciproque, et pour donner à l'Église une plus grande crédibilité dans son témoignage aux hommes de notre temps.

De tout cœur, je vous bénis tous, ainsi que vos proches et vos familles.

© Copyright 1987 - Libreria Editrice Vaticana

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana